

nature, histoire,
loisirs et forêt

LA FORÊT DOMANIALE DE LA REINE : LA CONVERSION MANQUÉE D'UN MASSIF LORRAIN CHARGÉ DE LÉGENDE

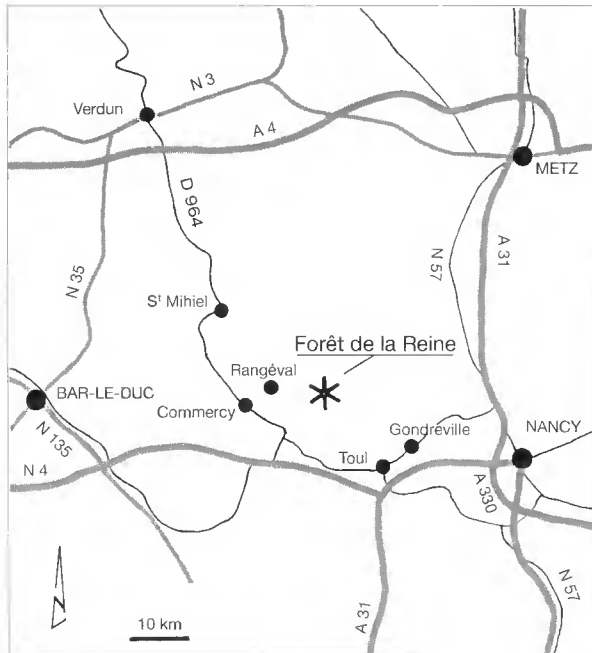
R. DEGRON

D'une contenance d'environ 1 300 ha, la forêt domaniale de la Reine se situe au pied des côtes de Meuse, dans la dépression argileuse de la Woëvre. À l'est du département de la Meurthe-et-Moselle, le massif est géré par la Division de l'Office national des Forêts de Nancy-Toul (voir carte 1, p. 262). La forêt est inscrite au centre du grand massif de la Reine, qui recouvre également plusieurs bois communaux et particuliers ; dans la suite de notre exposé, nous étudierons plus particulièrement le cas de la forêt domaniale, bien qu'il soit parfois difficile de distinguer son histoire propre de celle des bois alentour.

La forêt est formée pour l'essentiel d'une vieille chênaie pédonculée - charmaie, longtemps traitée en taillis-sous-futaie ; sa conversion en futaie régulière n'a vraiment commencé qu'en 1963, malgré une tentative infructueuse au milieu du XIX^e siècle. Le retard pris dans cette conversion implique évidemment un très fort déséquilibre des classes d'âges de peuplements. Le problème est d'autant plus aigu que les taillis-sous-futaie à convertir sont aujourd'hui uniformément régularisés dans les gros bois.

Au-delà de cette rapide présentation forestière, il faut souligner le relatif prestige de ce massif ; situé dans la partie Ouest du Parc naturel régional de Lorraine, la Reine est bien connue des habitants de la région, qui apprécient le charme des nombreux étangs enclavés en forêt et qui profitent, l'automne venu, des sols humides forestiers pour réaliser de fameuses cueillettes de champignons. Le massif est également chargé de légende ; nous en reparlerons au sujet de l'origine de son nom.

Aujourd'hui, alors que l'aménagement forestier de la Reine est en cours de révision, nous avons voulu faire le point sur certains éléments de l'histoire du massif, qui reste mystérieuse tout au long



Carte 1
SITUATION DE LA FORÊT
DE LA REINE EN LORRAINE

du Moyen-Âge et dont les origines se confondent avec la légende. La vocation de notre travail n'est donc pas de reconstituer toute l'évolution de la forêt de la Reine, mais d'apporter un éclairage sur quelques aspects de cette évolution, qui nous ont semblé intéressants d'un point de vue culturel et forestier.

Sur la base de recherches bibliographiques et documentaires aux Archives départementales de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et de la Ville de Nancy, nous avons tout d'abord essayé de distinguer la part d'imaginaire et de réalité dans la dénomination de la forêt. Nous avons ensuite reconstitué l'histoire de la propriété du sol forestier au cours de l'époque médiévale, pour finalement analyser les causes de la conversion manquée du siècle dernier.

LES ORIGINES DE LA FORÊT DE LA REINE : LÉGENDE ET RÉALITÉ HISTORIQUE

La forêt de la Reine : le décor légendaire du massacre de la reine Brunehaut

Les rois d'Austrasie avaient installé un palais à Gondréville, auquel étaient associées plusieurs résidences. Une de ces dépendances royales, sortes de ferme et de maison de chasse, se trouvait près du massif de la Reine. Le petit village de Royaumeix, situé à quelques kilomètres de la forêt, porte encore en son nom ⁽¹⁾ le souvenir de la présence passée des rois francs (Lepage, 1843 ; Digot, 1863 ; Martin, 1903).

Plus ou moins entretenue par ce fait historique, la tradition orale rapporte que la forêt de la Reine fut le théâtre d'un événement tragique de l'histoire de France. À la suite d'un long conflit opposant le royaume de Neustrie au royaume d'Austrasie, Clotaire II, roi neustrien aurait fait assassiner Brunehaut, souveraine austrasienne. Cette exécution datée du 13 octobre 613 fut particulièrement cruelle et marqua profondément les esprits. Une relation de l'époque, extraite du dictionnaire des reines de France (Bouyer, 1992), nous décrit la triste fin de Brunehaut : « *On l'attachait par les bras et les cheveux à la queue d'un cheval indompté et, au premier coup d'épée de celui qui dirigeait*

(1) Royaumeix dériverait du latin *Regalis hortus*, qui aurait évolué vers *Regia mansio*, pour devenir Royaumeix puis Royaumeix en vieux français.

le cheval, la cervelle de la reine d'Austrasie vola à plus de deux pieds au-delà. Le corps fut traîné par les buissons et les épinés, jusqu'à ce qu'il fût entièrement mis en pièce ; on en recueillit les débris et on les mit au feu ».

Il semble que la réalité historique infirme l'idée que cette tragédie ait eu lieu en Woëvre. En effet, Brunehaut, trahie par ses généraux, a été livrée à Clotaire en Bourgogne, dans le *vicus* de *Rionava*, actuel village de Renèvre-le-Château (Digot, 1863 ; Encyclopédie Larousse, 1989). Avec une distance d'environ 180 kilomètres séparant Renèvre du massif de la Reine, il semble peu probable que le cheval indompté ait traîné Brunehaut jusqu'au cœur de la Woëvre. On sait par ailleurs que le cadavre royal a été partiellement brûlé et que des serviteurs demeurés fidèles à la reine d'Austrasie ont porté les cendres et les restes de leur souveraine en la chapelle du monastère de Saint-Martin-lès-Autun, non loin de la ville d'Autun. Il paraît donc assez clair que la forêt de la Reine n'ait pas été directement liée à la mort de Brunehaut.

Il est cependant possible que le massif ait été ainsi nommé en mémoire de la reine d'Austrasie, qui était fort aimée par ses sujets (Digot, 1863). Les noms de nombreuses chaussées, tours ou fortifications du Nord-Est sont d'ailleurs souvent attribués au souvenir de Brunehaut, soit parce qu'elle les aurait fait rénover, soit qu'elle aurait apporté un bienfait aux habitants. Il faut cependant noter que l'origine de ces différents ouvrages n'a jamais été vraiment vérifiée ; il peut être dangereux de se fier à la toponymie et à la tradition orale, nous l'avons vu. On peut citer un exemple frappant, qui participe à notre méfiance. Un des étangs de la Woëvre s'appelle étang Brunehaut ; son nom semble lui aussi renforcer l'idée que le souvenir de la reine bienfaitrice ait été très fort dans la région. Il se trouve en fait que ce nom provient d'une contraction de Brune neau, la neau désignant l'étang dans le patois local (Daudier, 1931). On voit ainsi combien l'autosuggestion des acteurs locaux peut transformer le toponyme pour l'adapter à la légende.

Comme il nous semblait que le lien indirect de la reine d'Austrasie à la forêt de notre étude n'était pas encore très sûr, nous avons vérifié s'il subsistait sur le massif des traces d'une autre dénomination que celle de la Reine et si ladite forêt n'avait pas croisé l'histoire d'une autre souveraine.

La forêt de la reine des Deux-Siciles

Grâce à l'étude de Dumont (1856) consacrée à l'histoire de l'abbaye de Rangéval (voir carte 2, p. 264), il nous est apparu que la forêt de la Reine s'appelait au XII^e siècle le bois de "Weuivre". Lors de sa création en 1152, la communauté religieuse avait été dotée par la comtesse Hadwide d'Apremont d'un important domaine situé principalement au sommet des côtes de Meuse avec, en plus, un important droit d'usage sur la vaste forêt qui s'étendait alors dans la dépression argileuse.

C'est à la fin du XV^e siècle qu'on retrouve les premiers actes mentionnant explicitement le massif de la Reine : « *Les bois de la Royne en lad prévosté de Bouconville* », les « *Boix dictz de la Royne en Woyvre* »⁽²⁾. Selon toute vraisemblance, cette dénomination serait à relier à l'installation à Bouconville d'Isabelle de Lorraine (Daudier, 1932). Cette duchesse de Lorraine, fille de Charles II, avait épousé en 1420 René d'Anjou duc de Bar et roi des Deux-Siciles⁽³⁾. Pour défendre son royaume transalpin contre la famille d'Aragon, alors que son époux était emprisonné à Dijon, Isabelle vécut à Naples à partir de 1435. En 1442, elle fut chassée d'Italie par Pierre III d'Aragon et dut se retirer dans son duché (Encyclopédie Larousse, 1989). Le grand massif forestier de la Woëvre, qui appartenait à l'époque à la Lorraine, devrait donc son nom à cette reine déchue. Notons que le délai, qui sépare la mort de la reine des Deux-Siciles survenue en 1453 et le premier acte concernant le massif de la Reine, est assez long ; il faut ici bien préciser la grande difficulté d'accéder à l'ensemble des documents du XV^e siècle, ce qui pourrait expliquer l'absence de citation plus précoce.

(2) Extraits des archives de Boucq, commune limitrophe du massif, datés respectivement du 2 juin 1495 et du 6 avril 1496.

(3) Ce nom a été donné aux XV^e et XIX^e siècles, à l'ensemble politique formé par la Sicile et le Sud de la péninsule italienne.

UN BOIS SEIGNEURIAL, À L'USAGE D'UNE ABBAYE, QUI DEVIENT FORÊT DUCALE

Le bois de Woèvre : une propriété seigneuriale à l'usage de l'abbaye de Rangéval

Grâce à l'étude de Dumont (1856), nous avons vu qu'au XII^e siècle, l'actuel massif de la Reine était une propriété seigneuriale. Les comtes d'Apremont étaient les propriétaires de ce vieux bois de Woèvre depuis le XI^e siècle, date à laquelle l'évêché de Metz leur avait donné en fief l'Apremont (Parent, 1928). À la création de l'abbaye de Rangéval, un droit d'usage avait été accordé aux religieux sur le massif.

Dans la littérature, l'octroi de ce droit d'usage prête à confusion : dans son étude de géographie humaine de la Woèvre (1926), Grosdidier de Matons voyait le bois de "Weuivre" comme une possession de l'abbaye de Rangéval. Il s'agit vraisemblablement d'une mauvaise interprétation du cartulaire de l'abbaye. Le travail de Dumont comprend en effet une traduction du texte original rédigé en latin, qui indique clairement un droit d'usage forestier comprenant simplement la possibilité de récolter tous les bois nécessaires à la communauté religieuse. Dumont et Grosdidier de Matons s'accordent en tous cas sur la propriété abbatiale de plusieurs étangs au pied des côtes de Meuse et de terres agricoles dans la plaine de Woèvre.

Carte 2

LE MASSIF FORESTIER DE LA REINE ET LES COMMUNAUTÉS ALENTOUR
(extrait de la carte IGN Cassini © IGN-Paris, 1996. Autorisation n° 70-6031)



Au XIII^e siècle, de nombreux travaux et défrichements furent entrepris dans le vaste bois de Woëvre (Grosdidier de Matons, 1926). De nombreuses communes, aujourd'hui voisines de la forêt, se seraient particulièrement développées à cette période ; il s'agit notamment des villages de Sanzey, d'Hamonville et de Raulecourt, qui sont demeurés jusqu'à nos jours (voir carte 2, p. 264). Beaucoup d'essarts sont revenus depuis à la forêt : au nord-ouest de la forêt domaniale de la Reine, dans la forêt voisine de Rambucourt, on peut citer le canton du Pré-Saint-Martin, qui figurait comme une surface cultivée dans le cartulaire de l'abbaye de Rangéval au XII^e siècle et qui est aujourd'hui occupé par un taillis-sous-futaie.

Pendant le Bas Moyen-Âge, la région de la Woëvre fut donc le théâtre d'un important essor démographique avec, en corollaire, une intense activité agricole. Pour que la mise en valeur des terres défrichées soit bonne, l'assainissement des sols humides de la plaine argileuse était nécessaire (Daudier, 1931). Il y eut donc à la même époque la formation de nombreux étangs, censés drainer les eaux de ruissellement. Ces étangs avaient bien sûr pour autre fonction la production piscicole ; la vidange et l'assèchement étaient suivis d'une mise en culture et d'un pâturage des troupeaux. Dans le cadre d'un cycle triennal, les habitants des communes voisines profitaient donc des fonds d'étangs fertiles, moyennant redevance auprès du comté d'Apremont ou de l'abbaye de Rangéval ; la communauté religieuse avait depuis son origine un important patrimoine piscicole, qui fut enrichi jusqu'au XVI^e siècle par des donations, des achats et des échanges ⁽⁴⁾ (Dumont, 1856).

L'acquisition du bois de Woëvre par le duché de Bar

En 1377, Gobert VIII, comte d'Apremont, fut dépossédé de toutes ses propriétés par Robert I, duc de Bar. Cette appropriation définitive se plaçait au terme d'une série de maladroites et d'infortunes des Apremont (Parent, 1928) : Gobert V (1209-1239) s'était en effet trop rapproché politiquement de l'évêché de Metz au goût de la puissance barroise, qui avait alors imposé sa suzeraineté. Sous Geoffroy IV (1328-1342), d'importantes difficultés financières avaient conduit la famille d'Apremont à vendre au comte de Bar de l'époque une grande partie de ses terres.

Au-delà des difficultés particulières du comté d'Apremont, on peut aussi voir dans l'acquisition du bois de Woëvre une illustration locale des conquêtes territoriales et de la montée en puissance des seigneurs barrois aux XIV^e et XV^e siècles. Rappelons qu'en 1354, le comté de Bar avait été érigé en duché et qu'il s'unira à la Lorraine en 1431 après la mort de Charles II et le mariage de sa fille Isabelle à René d'Anjou.

La forêt ducale de la Reine : gestion forestière et déclarations des biens communaux

Après l'appropriation de 1377, le massif de la Woëvre fut d'abord géré par un simple garde forestier local, puis par la gruerie de Commercy, qui était une des six grueries de Lorraine et du Barrois instituée par René d'Anjou en 1446. La première structure forestière lorraine date de cette époque (Guyot, 1886).

Tout au long du XVI^e et du XVII^e siècles, on perd la trace du bois de Woëvre devenu bois de la Reine. L'absence d'industrie lourde à proximité de la forêt nous renseigne néanmoins indirectement sur son traitement. Nous savons en effet que la gestion forestière ducale était théoriquement prudente et que le recrutement de réserves avait cours partout où une faible pression industrielle le permettait. L'exploitation des forêts en bois taillis était en fait imposée par la nécessité d'alimenter localement d'importantes bouches à feu, en particulier des salines (Husson, 1987 ; Degron, 1995).

(4) En 1789, lors de la confiscation des propriétés cléricales au profit de la Nation, la liste des biens de l'abbaye de Rangéval révélait la possession de 13 étangs, tous situés à l'extrême Ouest de la Woëvre, au pied de la cuesta de Meuse.

Après la Guerre de Trente Ans, la puissance française imposa sa structure forestière sur l'ensemble de la Lorraine et la forêt de la Reine fut administrée par la maîtrise de Saint-Mihiel. Au plus près du massif, c'était la petite gruerie de Mandres-les-Quatre-Tours qui assurait la gestion forestière courante (voir carte 2, p. 264). Les registres d'exploitation des bois du roi de l'année 1764 nous renseignent sur le traitement en taillis-sous-futaie du massif ⁽⁵⁾. La forêt était divisée en deux séries, chaque série étant formée de trois cantons ; la durée de révolution était fixée à 35 ans. La gestion forestière se décomposait en une action de surveillance et d'exploitation des bois. Dans le registre des constats d'infraction, nous avons pu retrouver par exemple la trace de la divagation d'un troupeau dans la partie du massif strictement réservée au duché (1769). En 1764, nous savons qu'une glandée fut reconnue sur l'un des cantons du massif, qui permit de délivrer l'autorisation de panage pour cinquante porcs. En ce qui concerne l'exploitation, chaque année, pour chacun des cantons, un trente-cinquième de la surface était parcourue et le peuplement était inventorié pied à pied. La vente des bois au profit du roi donnait lieu à un appel d'offre, qui détaillait les lots proposés.

Suivant l'ordonnance de Léopold du 10 janvier 1700, la déclaration des biens communaux sur le massif de la Reine fut effectuée entre 1700 et 1738 ⁽⁶⁾. Sur la base de pièces justificatives des droits d'usage octroyés aux communautés (exemple droit d'usage datant de 1507 pour la communauté de Royaumeix) ou parfois sur la foi de leurs habitants (exemple communauté de Mandres-les-Quatre-Tours), la périphérie du massif forestier fut ainsi partagée en 17 bois communautaires.

LA DÉLICATE GESTION DE LA FORÊT DOMANIALE DE LA REINE

Le problème des étangs enclavés

Sous l'Ancien Régime, les étangs enclavés dans la partie ducale de la Reine, qui étaient eux-mêmes tous ducaux, étaient adjugés à des particuliers ; ces derniers pratiquaient une pêche industrielle et assuraient l'entretien des digues. On trouve, notamment en 1761, les actes d'une vente de 22 arbres à un adjudicataire de Saint-Mihiel pour la réparation des étangs à sa charge ⁽⁷⁾. Lors du rattachement de la forêt aux biens nationaux, les huit étangs du massif devinrent domaniaux ; Napoléon 1^{er} en dota l'institution de la Légion d'Honneur, qui les vendit en 1809 à des propriétaires privés (Daudier, 1931).

En 1839, l'administration des Eaux et Forêts dut délimiter précisément le contour des étangs et édicter un règlement des eaux rigoureux ⁽⁸⁾. Des niveaux de semelle de déversoir trop élevés et des précipitations parfois importantes entraînaient en effet des inondations périodiques du domaine forestier. Le principal étang en cause était l'étang Very. Pour remédier à ce problème, il fut décidé de creuser un fossé périmétral autour de la plupart des plans d'eau et d'établir une digue de terre grâce aux remblais. Les propriétaires devaient par ailleurs entretenir impérativement leur déversoir en les curant régulièrement.

Dans le cas particulier de l'étang Very, un échange fut pratiqué en 1863 : le propriétaire de cet étang de 32 ha reçut en compensation 23 ha de forêt provenant d'un autre massif domaniale que la Reine. Le Very fut alors asséché. En 1982, 10 ha de l'ancien étang ont été remis en eau ; des accrues de Chêne et de Frêne occupent le solde de la surface.

(5) Archives de la Meuse, Bp 6151 et 6152.

(6) Archives de la Meurthe-et-Moselle, B 11716 à 11739.

(7) Archives de la Meuse, Bp 6150.

(8) Archives de la Meurthe-et-Moselle, W 1541.

Les infortunes d'une conversion précoce

- *L'aménagement de 1862 : la conversion du taillis-sous-futaie en futaie régulière*

Dans la première partie du XIX^e siècle, le traitement en taillis-sous-futaie perdura, avec comme seul changement une durée de révolution ramenée à 30 ans en 1838. Le 23 juillet de cette même année 1838, le procès-verbal de délimitation du massif fut établi conformément aux dispositions du Code forestier de 1827.

Dans les années 1860-1861, 95 590 mètres de fossé furent creusés pour assainir les sols forestiers en complément des drains que représentaient déjà les étangs. À la suite de ces importants travaux, un inspecteur de Toul aménagea le massif en 1862. Entraîné dans l'élan du moment en faveur de la futaie régulière, il entreprit la conversion des peuplements de la forêt domaniale de la Reine. La lecture des documents d'aménagement de l'époque ⁽⁹⁾ nous renseigne sur les méthodes préconisées pour parvenir à cette conversion.

Après une analyse sommaire du milieu et des peuplements, un plan d'action et un bilan prévisionnel financier très détaillés furent développés, qui devaient concourir à l'obtention de Chênes pédonculés en futaie pleine, exploités à 160 ans. S'appuyant sur les deux séries nord (673 ha) et sud (637 ha) du massif, l'aménagiste définissait pour chaque série quatre affectations de surface quasiment égale. Pour chaque série, il prévoyait la régénération de la première et la quatrième affectation : pendant la durée de l'aménagement en vigueur, soit 40 ans, 655 ha devaient être ainsi régénérés. L'effort de régénération proposé n'était évidemment guère compatible avec l'objectif de production soutenue, puisqu'il impliquait de convertir la moitié de la forêt pendant le quart de l'âge d'exploitabilité de l'essence objectif. Comme Parant (1955), nous pensons que ce choix était censé atténuer le problème d'une diminution brutale des récoltes, inhérent au début de la conversion.

- *La révision d'aménagement de 1872 : le constat d'une régénération naturelle absente*

En 1872, le même inspecteur fit le bilan de l'ambitieuse conversion, qu'il avait entreprise dix ans plus tôt : il compta seulement 33 ha ensemencés, sur l'ensemble du massif. Deux arguments principaux furent avancés, qui justifiaient le retard pris dans la régénération. En premier lieu, l'absence de glandée totale depuis 1862 était invoquée ; ce problème important dans la sylviculture du Chêne en Lorraine est en effet exacerbé en Woëvre par les fréquentes gelées printanières, qui détruisent les fructifications et compromettent le développement des plants. Vint ensuite l'argument du trop jeune âge des réserves et de leur faible densité. Avec, comme ordre de grandeur, une densité de 130 réserves à l'hectare et une proportion d'environ 10 % d'anciens, il semble que le potentiel de semenciers ait été insuffisant au moment des coupes d'ensemencement et qu'il eût fallu commencer par une phase de vieillissement des peuplements.

Sans remettre en cause les grandes lignes de l'aménagement de 1862, le gestionnaire proposa simplement de profiter des glandées partielles très localisées pour constituer un stock de glands. Ces semences seraient entreposées dans le grenier des maisons forestières, pour être repiquées au printemps suivant. De l'analyse concernant le jeune âge des réserves, aucune leçon ne fut malheureusement tirée. L'affectation en régénération demeura inchangée.

- *La révision d'aménagement de 1882 : la profonde remise en cause de l'aménagement et le retour brutal au traitement en taillis-sous-futaie*

En 1882, un inspecteur de la commission d'aménagement de Nancy s'intéressa au massif. Il dut rapidement réviser l'aménagement de la Reine. À moins de revenir au taillis simple de Charmes et de

(9) Archives de la Meurthe-et-Moselle, W 1533.

Trembles, il constata en effet qu'il était impossible de réaliser les coupes secondaires sur les 280 ha du massif ouverts en ensemencement depuis vingt ans. Son analyse l'amena également à remettre en cause la technique de repiquage des semences préconisée depuis 1872 : mieux valait selon lui repiquer immédiatement les glands de l'automne, sans attendre qu'un hiver soit passé et que les semences aient été desséchées dans un grenier. Il remarqua enfin que l'importante glandée de 1878 n'avait pu être mise à profit compte tenu de la dispersion des moyens sur les 655 ha des affectations en régénération. Ainsi, outre la faible fréquence des glandées et le jeune âge des réserves, c'est un effort de régénération trop grand qui était en cause. L'aménagiste de 1882 précise qu'en Woëvre, et dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le problème du suivi des jeunes peuplements était d'autant plus aigu que les bras manquaient pour les travaux forestiers. En 1856, l'arrondissement de Toul comptait en effet 53 habitants/km², contre 69 habitants/km² sur l'ensemble du département de la Meurthe. Dans une région largement dominée par la culture du froment, de l'avoine et de la vigne, la main-d'œuvre, qui n'était *a priori* pas très abondante, se consacrait avant tout à l'activité agricole (Jacquot, 1860).

Pour rétablir quelque peu la situation, le nouvel aménagiste proposa de considérer les vingt années écoulées comme phase d'enrichissement de la réserve et de suivre les prochaines régénérations sur seulement la moitié de la surface initialement prévue, soit environ 330 ha. Compte tenu de l'importance et de la fréquence des glandées, il mit en avant la technique de repiquage immédiat des glands pour assurer la réussite des régénérations artificielles.

La fin du XIX^e siècle fut marquée par un revirement de la politique forestière en faveur du taillis-sous-futaie. Sans attendre les résultats du nouvel aménagement, c'est en 1888 que le conservateur de Nancy imposa l'abandon de la conversion sur la forêt de la Reine. Le traitement en taillis-sous-futaie fut alors tacitement reconduit jusqu'en 1956. Concrètement, cette période fut marquée par un vieillissement généralisé des peuplements, qui devinrent très homogènes sur l'ensemble du massif.

La forêt de la Reine fut peu touchée par les deux guerres mondiales : on peut noter pour mémoire l'installation d'une unité américaine en 1918, qui aurait coupé de nombreux brins de taillis et baliveaux, ainsi que l'explosion en 1940 d'un dépôt de munitions, qui aurait détruit trois hectares de peuplements.

Les difficultés d'une conversion tardive

Portant avec lui l'espoir d'une gestion forestière durable, c'est en 1963 qu'un nouvel aménagement de conversion en futaie régulière fut proposé.

Depuis maintenant trente-trois ans, les vieux taillis-sous-futaie de la Reine ont donc commencé à être convertis. Conséquence d'une tentative de conversion trop précoce et d'un nouvel essai cette fois trop tardif, il reste évidemment un déséquilibre considérable des classes d'âge de peuplements, qui compromet sensiblement l'objectif de production soutenue de Chêne de qualité. En ce qui concerne la régénération, la situation n'est guère plus brillante qu'au XIX^e siècle : le climat de la Woëvre est toujours très défavorable à la fructification fréquente et régulière du Chêne et les réserves sont aujourd'hui peut-être trop âgées pour assurer un ensemencement correct. Compte tenu du retard constaté dans les régénérations naturelles prévues en 1963, le récent aménagement de 1989 prévoyait d'ailleurs un recours important à la régénération assistée ou à la régénération artificielle.

CONCLUSIONS

Trois grands points ont structuré notre étude historique de la forêt de la Reine. Nous avons tout d'abord vu la distance entre la légende et la réalité historique : la forêt de la Reine doit son nom à Isabelle de Lorraine, reine des Deux-Siciles et non pas à Brunehaut, reine d'Austrasie. En étudiant

la période médiévale, nous avons ensuite montré l'évolution de la propriété du massif, qui est passée des mains des seigneurs d'Apremont à celles des ducs de Bar, illustrant en cela la politique hégémonique ducale de la seconde moitié du Bas Moyen-Âge et l'extinction d'une grande puissance féodale. Enfin, nous avons analysé les problèmes d'aménagement forestier du massif de la Reine au cours du XIX^e siècle. Nous avons développé un point particulier sur la conversion manquée de 1862 ; les conséquences de cet essai malheureux pèsent aujourd'hui encore lourdement sur la gestion forestière.

Ainsi, la connaissance de l'histoire du massif de la Reine nous met en garde contre les vérités consacrées par l'usage et elle nous montre l'importance d'une analyse complète et neutre du milieu forestier dans toute la complexité de son contexte technique et socio-économique.

R. DEGRON
Division de Nancy-Toul
OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
5, rue Girardet
F-54052 NANCY CEDEX

Remerciements

Merci à Messieurs Husson et Pontvieux, respectivement professeur de Géographie à l'université de Metz et chef du Service départemental de l'Office national des Forêts de Meurthe-et-Moselle, pour les critiques très constructives qu'ils ont portées sur le projet d'article.

BIBLIOGRAPHIE

- BOUYER (C.). — Dictionnaire des reines de France. — Paris : Éditions Perrin, 1992. — 348 p.
- DAUDIER (Ch.). — La Forêt de la Reine et ses étangs. — *Le Pays lorrain*, 1931, pp. 377-391.
- DEGRON (R.). — Historique de la forêt du Romersberg : une forêt de Lorraine sous l'emprise des salines. — *Revue forestière française*, vol. XLVII, n° 5, 1995, pp. 590-597.
- DIGOT (A.). — Histoire d'Austrasie. Tomes II et III. — Nancy, 1863. — 375 et 377 p.
- DUMONT (Ch.-E.). — Histoire des fiefs et principaux villages de la seigneurie de Commercy et de l'abbaye de Rangéval. — Paris, 1856. — 502 p.
- Encyclopédie, Grand Larousse universel, tome 8. — Paris : Éditions Larousse, 1989. — 5697 p.
- GROSDIDIER DE MATONS (M.). — La Woëvre, étude de géographie humaine. — *Bulletin de la Section de Géographie*, 1926, 23 p. (extrait).
- GUYOT (Ch.). — Les Forêts lorraines jusqu'en 1789. — Nancy : G. Crépin-Leblond, 1886. — XVIII - 410 p.
- HUSSON (J.-P.). — La Forêt lorraine. Étude de Géographie humaine. Tome 1. — Metz : Université de Metz, 1987. — 924 p. (Thèse de Doctorat d'État).
- JACQUOT (E.). — Essai d'une statistique agronomique de l'arrondissement de Toul. — Paris, 1860. — 252 p.
- LEPAGE (H.). — Les Communes de la Meurthe. — Nancy, 1843. — 1541 p.
- MARTIN (P.). — La Forêt communale de Toul. — Toul, 1903. — 22 p.
- PARANT (E.). — Regards sur une forêt souffrante. — *Revue forestière française*, vol. VII, n° 3, 1955, pp. 597-602.
- PARENT (C.). — La Seigneurie d'Apremont, son histoire, ses institutions, des origines à la fin du XIV^e siècle. — Paris : École nationale des Chartes, 1928. — pp. 77-92.